



SERVICE DU GREFFE

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Rémi tenue en salle du conseil municipal, le **lundi 4 avril 2022** à compter de **19h34**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Jean-François Daoust, conseiller
Madame Diane Soucy, conseillère
Monsieur Dany Brosseau, conseiller
Madame Louise Brais, conseillère
Madame Marie-Dominique Fortin, conseillère
Madame Annie Payant, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse, madame Sylvie Gagnon-Breton.

Sont également présents :

Maître Patrice de Repentigny, greffier
Madame Nancy Corriveau, directrice générale

ORDRE DU JOUR

1. CONSEIL

- 1.1 Ouverture de la séance – Période de recueillement
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour

2. SERVICE DES FINANCES

- 2.1 Appel d'offres numéro AO-03-2022 - Services professionnels d'ingénierie pour la réfection de la rue Notre-Dame

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1 CONSEIL

L'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été dûment signifié à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux, tel que requis par la *Loi sur les cités et villes*.

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE – PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

22-04-0076

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin
ET: résolu unanimement

que l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2 SERVICE DES FINANCES

22-04-0077

2.1 APPEL D'OFFRES NUMÉRO AO-03-2022 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE POUR LA RÉFECTION DE LA RUE NOTRE-DAME

ATTENDU que la Ville de Saint-Rémi a demandé des soumissions par appel d'offres publics numéro AO-03-2022 sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO), dans l'Écho de Saint-Rémi et sur le site internet de la Ville pour les services professionnels d'ingénierie pour la réfection de la rue Notre-Dame sur le territoire de la Ville de Saint-Rémi;

ATTENDU que quatre (4) soumissions ont été déposées et que suite à l'analyse faite par le Comité de sélection pour l'évaluation des offres, elles se détaillent comme suit :

Soumissionnaire	Montant (taxes en sus)	Pointage final
Shellex Groupe Conseil Inc.	185 000 \$	7.03
BHP Experts Conseils S.E.C.	208 000 \$	6.03
FNX-INNOV Inc.	236 150 \$	5.74
Groupe Conseil Génipur Inc.	269 000 \$	4.87

ATTENDU la recommandation du Comité de sélection pour l'évaluation des offres d'accorder le contrat numéro AO-03-2022 à la firme Shellex Groupe Conseil Inc., étant le soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage;

ATTENDU la recommandation de monsieur Simon Lacoursière, directeur du Services des travaux publics et de madame Julie Therrien, responsable à l'approvisionnement;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la directrice du Service des finances et trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet par un règlement d'emprunt à venir;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-François Daoust
ET: résolu unanimement

d'adjuger le contrat numéro AO-03-2022 à la firme Shellex Groupe Conseil Inc. au montant de 185 000 \$, taxes en sus, pour les services professionnels d'ingénierie pour la réfection de la rue Notre-Dame sur le territoire de la Ville de Saint-Rémi;

d'autoriser l'affectation de la dépense du surplus non affecté en attente d'un financement par règlement d'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

22-04-0078

4 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Diane Soucy

ET: résolu unanimement

que la présente assemblée soit levée à 19 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Sylvie Gagnon-Breton
Mairesse

M^e Patrice de Repentigny, notaire
Greffier

APPROBATION PAR
MADAME LA MAIRESSE SYLVIE GAGNON-BRETON
DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE LE LUNDI 4 AVRIL 2022
(Article 53 L.C.V.)

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Sylvie Gagnon-Breton, mairesse de la Ville de Saint-Rémi, approuve toutes les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 avril 2022 et je renonce à mon droit de veto.

Fait et signé à Saint-Rémi, le 5 avril 2022

Sylvie Gagnon-Breton,
Mairesse

DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE

La direction des finances certifie que la Ville de Saint-Rémi dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont requises dans les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 avril 2022.

Fait et signé à Saint-Rémi, le 5 avril 2022.

Stéphanie Yelle, CPA, CGA
Directrice du Service des finances et trésorière